



EVIDENCE

Manuel Utilisateur

Version **1.0** (du 12/09/2018)
Suivi par **Bernard SANTIAGO**

Préambule :

Le département de la Guyane comporte 47 établissements du second degré (dont 5 relèvent du secteur privé). Les chefs d'établissement sont confrontés à des incivilités ou des violences, à des infractions pénales commises contre les personnes ou les biens, à l'intérieur et aux abords des établissements par des élèves ou des personnes étrangères aux établissements. Une action concertée des différents services de l'État directement concernés par cette problématique, peut permettre de prévenir l'installation des plus jeunes dans la délinquance et favoriser ainsi une prise en charge au plus près des signalements.

Cette convention départementale vise à renforcer la coopération entre les signataires en vue d'améliorer la sécurité dans et aux abords des établissements, et de mieux combattre la violence. La justice (parquet et protection judiciaire de la jeunesse), l'éducation nationale, la police et la gendarmerie ont vocation, chacun dans son champ de compétence, à intervenir dans son domaine en concertation et dans le respect de leurs missions respectives. Cette convention vise également à améliorer la prévention, le traitement de la violence et de la délinquance, l'aide aux élèves en difficulté ou en danger, l'aide aux parents et aux adultes de la communauté éducative.

Un formulaire GoogleForm avait été mis en place en 2015 pour répondre aux exigences de la convention.

Ce formulaire, bien qu'opérationnel, ne garantissait pas la confidentialité des données saisies.

M. William, Directeur du cabinet du Recteur a chargé la DSI de trouver une solution sécurisée pour la rentrée 2018/2019.

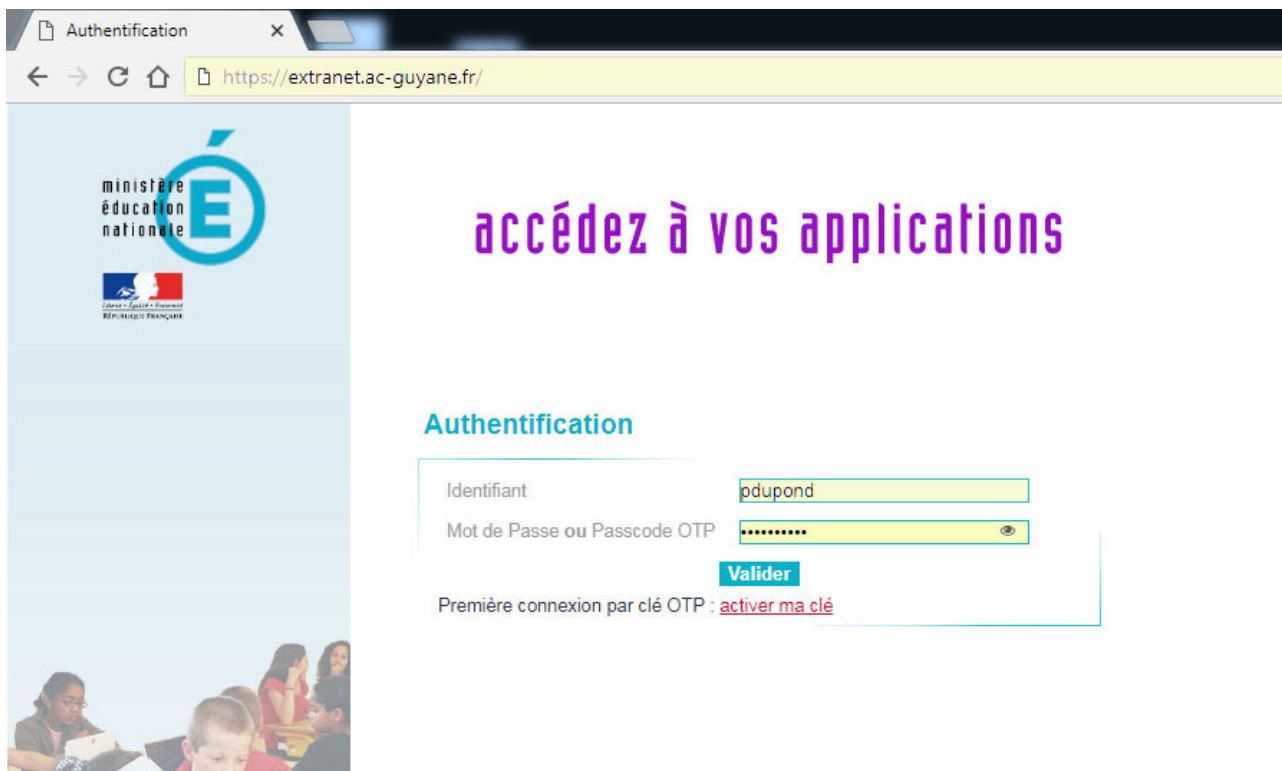
Application EVIDENCE :

Cette application est à destination :

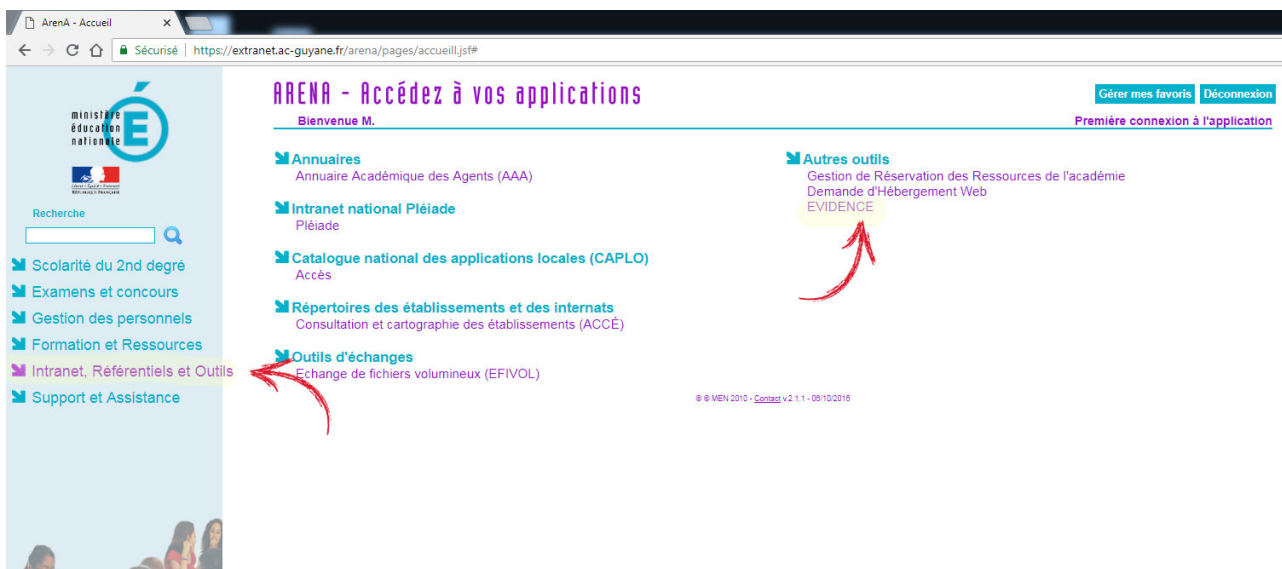
- des chefs d'établissement
- de leurs adjoints
- des CPE
- des IEN de circonscription
- des directeurs d'école
- des membres de l'équipe mobile de sécurité (EMS)
- du pilotage académique (Directeur de cabinet)

Pour accéder à l'application **EVIDENCE**, vous devez vous connecter à l'extranet plus communément appelé **portail Arena** en suivant le lien :

<https://extranet.ac-guyane.fr>



Puis, après vous être authentifié, cliquez sur «Intranet, Référentiels et Outils» puis sur EVIDENCE dans «Autres outils»



Si vous ne voyez pas le lien vers l'application EVIDENCE, vous pouvez vous rapprocher de l'assistance informatique :

- **Par ticket de demande d'assistance à travers ARENA** : <https://extranet.ac-guyane.fr/gipi/>
- **Par mail** : assistance@ac-guyane.fr
- **Par téléphone** : 0594 27 22 00 (poste 4400) - Horaires : du lundi au vendredi 08h00-12h00 14h00-17h00

Vous avez ensuite accès à la liste des fiches «Incident» concernant votre établissement (lycée, collège, école, selon votre profil). Les fiches «Incident» des années précédentes ont été importées dans l'application pour consultation.

Convention Évidence (Endiguer les Violences et Incivilités en Développant les Echanges pour Normaliser le Climat Educatif)

Liste des Incidents

[Saisir un nouvel incident](#)

Pour créer une nouvelle fiche incident
Cliquez sur ce bouton

N°	Date/Heure	Lieu	Atteintes aux personnes	Atteintes aux biens	Autres faits	Dépôt de plainte	Descriptif	envoyé le	Actions
16	10/09/2018 14:47:00	Cour de récréation	Happy slapping	Non	Non	Non	Sed cautela nimia in peiores haeserat plagas, ut narrabimus postea, aemulis consarcinantibus insidias graves apud Constantium, cetera medium principem sed siquid aurbus	non envoyé	
15	09/09/2018 14:46:00	Bureau	Injures à caractères racistes	Non	Non	Non	Ut enim benefici liberalesque sumus, non ut exigamus gratiam (neque enim beneficium faeneramur sed natura propensi ad libertatem sumus), sic amicitiam non spe mercedis	non envoyé	
14	08/09/2018 14:46:00	Préau	Bizutage	Non	Non	Non	Iam virtutem ex consuetudine vitae sermonisque nostri interpretemur nec eam, ut quidam docti, verborum magnificentia metiamur virosque bonos eos, qui habentur, numeremus,	non envoyé	
13	07/09/2018 14:45:00	Parking	Non	Dommages aux véhicules	Non	Non	Haec igitur prima lex amicitiae sanciat, ut ab amicis honesta petamus, amicorum causa honesta faciamus, ne expectemus quidem, dum rogemur, studium semper adsit, cuncta	12/09/2018 à 14:59:35	
12	06/09/2018 14:44:00	Salle de classe	Non	Dommages au matériel	Non	Non	Ex turba vero imae sortis et paupertinae in tabernis aliqui pernoscant vinanis, non nulli velaris umbraculorum theatralium latent, quae Campanam imitatus lasciviam Catu	12/09/2018 à 14:59:35	

« précédent 1 2 Suivant »

Incident validé et envoyé aux partenaires de la convention EVIDENCE
Cette fiche ne peut plus être modifiée, juste consultée.

Incident non validé
vous pouvez encore le supprimer ou le modifier

Incident validé mais non envoyé
Le directeur du cabinet peut encore vous redonner la main sur cette fiche pour la modifier ou la supprimer

NB : Les IEN auront accès aux fiches «Incident» des écoles de leur circonscription. La liste des fiches «Incident», pour les IEN, comporte une colonne supplémentaire identifiant l'école concernée par l'incident.

Vous pouvez maintenant saisir une nouvelle fiche incident

[Saisir un nouvel incident](#)

Pour créer une nouvelle fiche incident
Cliquez sur ce bouton

N°	Date/Heure	Lieu	Atteintes aux personnes
16	10/09/2018 14:47:00	Cour de récréation	Happy slapping

Incident non validé
vous pouvez encore le supprimer ou le modifier

ou modifier/supprimer une fiche qui n'aurait pas déjà été validée.

Pour que votre fiche «Incident» puisse être envoyée aux partenaires de la convention EVIDENCE, vous devez cliquer sur la **coche rouge** (validation).

Les directeurs d'école n'ont pas accès à la validation. C'est l'IEN qui valide la fiche «Incident».

Une fois validé, vous ne pouvez plus modifier/supprimer la fiche.

Néanmoins, tant qu'elle est «non envoyé», vous pouvez contacter le Directeur du cabinet du Recteur pour qu'il vous redonne l'accès à votre fiche.

non envoyé			Incident validé mais non envoyé Le directeur du cabinet peut encore vous redonner la main sur cette fiche pour la modifier ou la supprimer
12/09/2018 à 14:59:35			
12/09/2018 à 14:59:35			

Non Ex turba vero imae sortis et paupertinae in tabernis aliqui pernoctant vinaris, non nulli velariis umbraculorum theatralium latent, quae Campanam imitatus lasciviam Catu 12/09/2018 à 14:59:35

« précédent 1 2 Suivant »

Incident validé et envoyé aux partenaires de la convention EVIDENCE
Cette fiche ne peut plus être modifiée, juste consultée.

Une fiche envoyée (date et heure renseignées dans la colonne «envoyé le») **ne peut plus être modifiée.**

La saisie/modification permet de qualifier l'incident (date, heure, lieu, etc). Vous devez aussi saisir un descriptif de l'incident.

Convention Évidence (Endiguer les Violences et Incivilités en Développant les Echanges pour Normaliser le Climat Educatif)
Modification d'une fiche Incident

Date et heure de l'incident: 10 sept 2018 14:47

Lieu de l'incident: Cour de récréation

Atteinte aux personnes: Happy slapping

Atteinte aux biens: Non

Autres faits: Non

Dépôt de plainte: Non

Description de l'incident: Sed cautela nimia in peiores haeserat plagas, ut narrabimus postea, aemulis consarcinantibus insidias graves apud Constantium, cetera medium principem sed siquid auribus eius huius modi quivis infudisset ignotus, acerbum et inplacabilem et in hoc causarum titulo dissimilem sui.

Modifier Retour à la liste sans modification

Attention : Dans ce descriptif, vous ne devez en aucun cas saisir de nom de famille, prénom ou tout autre élément permettant d'identifier les élèves impliqués.